

**DEMARCHE D'ANIMATION « ALLIANCE POUR L'ENERGIE
SOLAIRE »**

Ville de Bordeaux

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le « Salon des solutions
photovoltaïques » (jeudi 3 avril 2025)

Contexte de la démarche

1) Genèse et objectifs de la démarche « Alliance de Bordeaux pour l'énergie solaire »

L'état d'urgence climatique a été décrété par le maire de Bordeaux dès 2020. Depuis, la Ville s'est engagée dans une politique volontariste de transition, notamment en matière d'énergie. L'enjeu est à la fois de faire sa part en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, mais aussi de développer les énergies renouvelables. Locale et facile à exploiter en « circuit court », l'énergie solaire s'impose comme une priorité et constitue un axe majeur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixant les ambitions de la Métropole et de la Ville de Bordeaux en la matière.

Avec son climat ensoleillé (2 022 heures d'ensoleillement en 2016) et 53 millions de m² de toitures sur son territoire, la métropole bordelaise dispose effectivement d'un gisement solaire exceptionnel qui reste à exploiter par l'ensemble des acteurs locaux.

A horizon 2050, le Plan Climat Air Energie Territorial prévoit que l'énergie solaire sera la première source d'énergie du territoire.

Afin d'atteindre son objectif de 41% d'autonomie énergétique à horizon 2026, la ville de Bordeaux a souhaité faire de la production d'énergie décarbonée et locale de son territoire l'un des objectifs phares du mandat.

Cette ambition forte se traduit concrètement par un objectif de **60 000 m² de solarisation supplémentaire du foncier municipal d'ici 2026, en systématisant la solarisation à chaque fois que possible** sur les écoles, les gymnases, les piscines, les lieux culturels et remarquables, comme la toiture de la base sous-marine.

2) Programmation 2024-2025

Toutefois, conscient que l'effort doit être collectif pour répondre à l'urgence climatique et que la solarisation du patrimoine public ne suffira pas à assurer la réalisation de cette ambition, Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, a lancé en juin 2024, l'Alliance de Bordeaux pour le solaire. A travers cette démarche, la Ville engage un mouvement de fond avec une communauté d'acteurs locaux se positionnant comme des moteurs du déploiement des installations solaires, photovoltaïques ou thermiques. Cet engagement se formalise notamment par la création d'une charte qui valorise un engagement symbolique et positionne les signataires en tant que partenaires pour atteindre une ambition commune à l'échelle du territoire bordelais.

Cette Alliance vise à accélérer et valoriser la mobilisation de l'écosystème d'acteurs permettant la massification des projets de solarisation sur toute la métropole bordelaise. Sont ainsi concernés des acteurs variés : propriétaires fonciers, développeurs photovoltaïques, financeurs, etc.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la programmation événementielle « Alliance pour l'énergie solaire ». Cette première édition s'étend sur l'année 2024-2025 et par ce biais la collectivité joue son rôle de facilitatrice engagée dans l'animation de son écosystème solaire. A l'instar de l'évènement de lancement du 10 avril 2024, les rencontres trimestrielles de la démarche visent à apporter aux acteurs locaux (grands comptes publics et parapublics, acteurs économiques, grand public, etc.) :

- Des réponses claires, rapides et expertes pour accélérer les projets photovoltaïques,
- Une mise en réseau pour multiplier les synergies et identifier des interlocuteurs clés,
- Une valorisation des acteurs locaux les plus moteurs.

Aussi, chaque édition se compose de 2-3 rencontres thématiques permettant d'approfondir un enjeu inhérent aux projets de solarisation, et d'un temps fort annuel pour faire le bilan du chemin parcouru et pour valoriser les acteurs locaux les plus engagés.

3) Objectifs du « Salon des solutions photovoltaïques » (3 avril 2025)

Cet évènement permettra de concentrer les échanges sur les solutions du secteur photovoltaïque permettant de massifier le nombre de projets.

Il prendra la forme d'un « salon des solutions », divisé en quartiers thématiques, afin que les acteurs locaux souhaitant solariser leurs sites puissent facilement identifier les solutions techniques pouvant accélérer leurs projets ou lever des freins identifiés. Les quatre quartiers thématiques seront les suivants :

- **QUARTIER 1 (OUEST) : LE QUARTIER DES SOLUTIONS TECHNIQUES ; le B.A. BA POUR LES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES**
 - ✓ Solutions pour répondre à des problématiques de structures bâtementaires (panneaux légers, etc.)
 - ✓ Solutions pour répondre à des problématiques de rendements
 - ✓ Solutions pour répondre aux enjeux de fin de vie des panneaux
 - ✓ Solutions de pilotage et de stockage
 - ✓ Etc.

- **QUARTIER 2 (EST) : LE QUARTIER DES SOLUTIONS ARCHITECTURALES**
 - ✓ Solutions pour solariser des toitures en tuiles
 - ✓ Solutions pour de nouvelles typologies de panneaux (nouveaux matériaux, panneaux en façades, panneaux sur balcons, etc.)
 - ✓ Solutions pour combiner végétalisation de toitures et photovoltaïque
 - ✓ Lien avec le Label Bâtiment frugal
 - ✓ Etc.

- **QUARTIER 3 (NORD) : LE QUARTIER DES SOLUTIONS D'OMBRIERES**
 - ✓ Solutions pour la solarisation des parkings, halles...
 - ✓ Solutions pour allier solarisation et IRVE
 - ✓ Solutions pour identifier le potentiel de solarisation de parkings
 - ✓ Etc.

- **QUARTIER 4 (SUD) : LE QUARTIER DES SOLUTIONS FINANCES & ASSURANCES**
 - ✓ Financement, tiers investissement
 - ✓ Solutions assurantielles
 - ✓ Etc.

Appel à Manifestation d'intérêt portant sur le Salon

1) Objet de l'appel à candidature

Pour atteindre les ambitions de solarisation du territoire, l'objectif de cet évènement est d'alimenter le travail de veille des acteurs locaux et la concrétisation de leurs projets en leur présentant un panel de solutions opérationnelles d'opérateurs économiques experts.

Pour y répondre, la participation d'entreprises (TPE, PME, grands groupes) positionnées sur le secteur du photovoltaïque est vivement souhaitée. Elle sera une formidable opportunité pour les entreprises du secteur de rencontrer leur marché (grands propriétaires fonciers bordelais : grands comptes publics et parapublics, entreprises, etc.). Les solutions sont nombreuses, les innovations technologiques et les usages qui en découlent sont multiples (innovation dans les matériaux, panneaux solaires légers, panneaux bifaciaux, amélioration de l'efficacité, solutions technologiques avancées dans la capacité de stockage et de pilotage, technologie de l'IA, meilleure intégration architecturale, etc.). Les futurs utilisateurs des solutions pourront rencontrer un réseau d'experts capables de comprendre et de répondre concrètement à leurs besoins.

La dimension networking entre les professionnels occupe également une place importante pour l'évènement, afin de renforcer l'écosystème, de faciliter la rencontre entre pairs et d'identifier les tendances et évolutions du marché. C'est un formidable vecteur pour faire la promotion des savoir-faire, des entreprises de l'écosystème métropolitain et au-delà, des capacités d'innovation du territoire.

Le présent appel à manifestation d'intérêt doit permettre à la Ville de Bordeaux d'identifier et de sélectionner les acteurs qui pourront présenter leurs solutions et offres de services dans le secteur du photovoltaïque durant l'évènement.

Un stand sera attribué par entreprise retenue dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt pour exposer sa solution, dans le quartier thématique associé à son domaine d'expertise.

Le stand attribué au candidat sera mis à disposition à titre gracieux et permettra aux candidats sélectionnés de présenter leurs produits et services facilitant le déploiement de projets photovoltaïques sur le territoire bordelais.

2) Processus de sélection

Critères

La Ville de Bordeaux cible de manière préférentielle les structures répondant aux critères suivants :

- Les entreprises de toute taille du secteur photovoltaïque,
- Les entreprises proposant des solutions photovoltaïques d'ores et déjà éprouvées,
- Les entreprises dont les activités feront majoritairement écho aux quartiers thématiques définis pour l'évènement (et donc aux enjeux et besoins rencontrés sur notre territoire bordelais),

- La variété des solutions proposées sur le salon sera également un critère de sélection important,
- Les entreprises en capacité de proposer leur service ou produit sur le territoire bordelais et s'engageant à présenter ces solutions.

Jury

La sélection des entreprises sera opérée par un comité composé de techniciens des services de la Ville de Bordeaux et d'élus. Le jury sélectionnera 20 entreprises réparties en quatre quartiers thématiques.

Engagements réciproques

- Chaque entreprise qui exposera bénéficiera d'un espace dédié individuel, rattaché à son quartier thématique. L'entreprise devra prévoir d'installer et de mettre à disposition ses propres outils de communication (kakemono, flyers, etc.), pour permettre une lisibilité et compréhension de sa solution technologique ou de son offre de services.
- Elle aura à disposition du mobilier (tables et chaises), une signalétique (quartier thématique), une prise électrique, etc.
- Les entreprises retenues s'engagent, dans le mois suivant l'évènement, à répondre à un questionnaire visant à mesurer les retombées et le succès de l'évènement.

3) Constitution du dossier de candidature

Les structures intéressées pour candidater au présent Appel à Manifestation d'Intérêt devront :

1. Renseigner le formulaire de candidature en ligne :
Lien vers le formulaire en ligne : <https://forms.office.com/e/bJxbiRdCDv>
2. Transmettre par mail la liste des pièces justificatives énoncées ci-dessous :
 - Support de présentation du produit ou service photovoltaïque présenté (format pdf ou ppt)
 - Présentation synthétique de l'entreprise (chiffres clés, équipe, etc.)
 - Extrait Kbis

Le dépôt des pièces justificatives demandées se fera à l'adresse mail suivante : alliancesolaire@mairie-bordeaux.fr. Le dépôt du dossier sur cette adresse mail est indispensable. Pour être validé, le dépôt (et non la validation de votre candidature) de votre candidature devra faire l'objet d'un accusé de réception de la part de la Ville de Bordeaux.

4) Calendrier de dépôt

Les entreprises devront candidater jusqu'au 27/02/2025 :

ETAPES	DATES
Ouverture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)	06/02/2025 (soit 3 semaines pour candidater)
Clôture de l'AMI : fin du dépôt des candidatures	27/02/2025
Analyse des candidatures	27/02/2025 au 13/03/2025 (soit 2 semaines d'analyse des candidatures)
Annonce des candidats retenus	13/03/2025

5) Contact

Pour toute question sur cet Appel à Manifestation d'Intérêt, n'hésitez pas à adresser un mail à l'adresse suivante : alliancesolaire@mairie-bordeaux.fr